

LISTE DE VÉRIFICATION À L'INTENTION DES PETITES ENTREPRISES

Nous aidons les propriétaires d'entreprise à obtenir toutes les déductions et tous les crédits d'impôt auxquels ils ont droit.

H&R Block Canada propose ses services à deux types d'entreprises :

- **Entreprises individuelles**

Si vous êtes propriétaire unique, vous n'avez pas à produire de déclaration distincte. Vous déclarez votre revenu d'entreprise dans votre déclaration de revenus (T1).

- **Petites entreprises**

Si vous exploitez une société par actions, vous devez produire une déclaration distincte (T2) indiquant votre revenu d'entreprise, parce que votre société est une entité juridique distincte selon la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

Ce qu'il vous faut :

Propriétaire unique :

- Tous vos relevés fiscaux de l'année
- Renseignements sur vos autres revenus
- Compilation des revenus et des dépenses de l'année, si votre tenue de livres est faite
- Factures et reçus, données sur la paie et déclarations de TPS/TVQ, si votre tenue de livres est faite

Société par actions :

- Tous les relevés fiscaux de la société
- Déclarations de TPS/TVQ pour l'année d'imposition
- États financiers, s'ils ont déjà été préparés
- Factures et reçus, données sur la paie et déclarations de TPS/TVQ, si votre tenue de livres est faite
- Déclarations de l'année précédente
- Copie des documents de constitution
- Plus récent avis de cotisation
- Comptes clients à fin l'année d'imposition
- Comptes fournisseurs à fin l'année d'imposition
- Retenues des employés à payer à la fin de l'année d'imposition

Revenu d'entreprise

- Encaissements bruts des produits ou services vendus
- Livre des ventes
- Remboursements et indemnités
- Intérêts sur les comptes bancaires d'entreprise
- Autres revenus
- Coût des biens vendus (le cas échéant)
- Comptes clients à la fin de l'année d'imposition

Stocks

- Montant total en dollars des stocks d'ouverture
- Achats de stocks
- Montant total en dollars des stocks de clôture
- Articles retirés à des fins personnelles
- Matières et fournitures

Dépenses

- Publicité
- Assurance entreprise (biens, responsabilité)
- Frais de véhicule (carburant, assurance, coût de location/achat, paiements et intérêts, réparations, entretien, stationnement, lavage)
- Registre du kilométrage parcouru à des fins d'affaires
- Données sur la paie des employés; formulaire PD7A, Relevé de compte de retenues à la source courantes
- Autres dépenses liées aux employés
- Honoraires (avocat, comptable et conseiller)
- Fournitures de bureau
- Frais d'intérêt (prêts aux entreprises, frais et intérêts de placement)
- Frais de déplacement
- Loyer/Impôts fonciers
- Coût des services publics
- Comptes fournisseurs à fin l'année d'imposition
- Frais de repas et de représentation : les reçus doivent indiquer le nom des personnes présentes et la raison de la rencontre. Généralement, une tranche de 50 % est déductible, y compris les chèques-cadeaux. Remarque : Si vous offrez des repas et des divertissements à tous vos employés, le montant total peut être déclaré pour des événements spéciaux (jusqu'à six fois par année). Des exceptions s'appliquent à des événements de bienfaisance.

Frais de bureau à domicile

Si vous travaillez de votre domicile, vous pourriez avoir le droit de déduire une partie de vos frais de bureau. Les règles fiscales diffèrent selon que vous produisez une déclaration de propriétaire unique ou de société par actions. Voici des exemples de dépenses :

- Loyer ou intérêts (seulement) sur l'emprunt hypothécaire
- Impôts fonciers
- Coût des services publics
- Assurance habitation
- Entretien et réparations du domicile
- Câble/Internet



H&R BLOCK[®]

HRBLOCK.CA | 800-HRBLOCK (472-5625)